



Séance ordinaire du 12 juin 2019

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires, conseiller et conseillère suivants :

MM. Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Pascal Tremblay, conseiller	Saint-Urbain
Mme Sylvie Bolduc, conseillère	Les Éboulements

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 8 mai 2019
 3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 29 mai 2019
 4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
5. FRCN : octroi d'une aide financière à des promoteurs
 6. FDT : modification apportée aux affectations (prévisions budgétaires 2019)
 7. FDT- FDEÉS : octroi d'une aide financière à un promoteur
 8. FDT – Fonds Projets spéciaux : octroi d'une aide financière à un promoteur

Divers

9. Municipalité de Sainte-Famille : demande d'appui pour l'aménagement d'un parc riverain de Nature et de Culture à Sainte-Famille
10. Rapport de représentation
11. Affaires nouvelles
 - 11.1. Composition du comité multiressource
 - 11.2. Demande de commandite : Musée maritime de Charlevoix (Fêtes de la mer)
 - 11.3. Motion de félicitations à Cidrerie et Vergers Pedneault
 - 11.4. Motion de félicitations à Laiterie Charlevoix
12. Courrier
13. Période de questions du public
14. Levée de l'assemblée

87-06-19 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par madame Sylvie Bolduc et adoptée unanimement.



88-06-19 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2019

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2019 soit adopté.

89-06-19 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29 MAI 2019

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 29 mai 2019 soit adopté.

90-06-19 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 34143 à 34229	243 680,04
Paiements Accès D - chèques # 754 à 763	7 384,70
Paiements préautorisés JG-1288-1289-1290-1291-1292-1293-1296-1297-1304	91 779,56
Paiements par dépôts directs - chèques # 7 à 46	226 708,24
Salaires nets versés - rapport # 959 à 963	108 526,49
Total	678 079,03

MRC de Charlevoix (Avenir d'enfant)

Chèques # 11359 à 11374

Total 4 877,13

TOTAL MRC, Avenir d'enfant TOTAL 682 956,16

QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Commission scolaire de Charlevoix	61476	7 725,56 \$
Tremblay, Bois Mignault Lemay SENCRL Avocats	114100 (dossier nouvel hôpital)	11 882,42 \$
IPL inc.	RX - 362253	24 757,00 \$
Groupe de géomatique Azimut inc.	9263	5 370,49 \$
Aubé Anctil Pichette & Associés	0146-48207	18 947,88 \$
		68 683,35 \$



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 9 mai 2019 au 12 juin 2019 et qui se détaillent comme suit :

TNO Lac-Pikauba (Charlevoix)

Chèques # 724 à 729	<u>47 800,00</u>
TOTAL	47 800,00

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

91-06-19 5- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DES PROMOTEURS

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à des projets étudiés dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à trois entreprises dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :



Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Financement d'un projet de développement	La Grande Traversée de Charlevoix (Dossier no FR1810-420)	40 000 \$
Financement d'un projet d'expansion	Repère Boréal (Dossier no FR1905-441)	25 000 \$
Financement d'un projet de développement	Simard Suspensions Inc. (Dossier no FR1905-439)	100 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

92-06-19 6- FDT : MODIFICATION APPORTÉE AUX AFFECTATIONS (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix reçoit une aide financière du Secrétariat de la Capitale-Nationale à travers le Fonds de développement des territoires (FDT);

ATTENDU QUE lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2019 une somme de 40 000 \$ provenant du FDT a été affectée au Transport collectif;

ATTENDU le démarrage de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix qui a pris le relais des activités de Transport adapté Charlevoix-Ouest à partir du 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU la décision des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, partenaires du projet, d'investir la même somme en transport collectif, ce qui a eu pour effet de réduire l'affectation du FDT de la MRC de Charlevoix à 24 710 \$ pour 2019 (*résolution numéro 08-01-19*);

ATTENDU QUE plusieurs projets sont en développement ou en voie d'être présentés au Conseil de la MRC dans le cadre du Fonds Projets spéciaux, financé par le FDT de la MRC de Charlevoix, et qu'il y a lieu d'augmenter le fonds disponible pour supporter de tels projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix apporte une modification à ses prévisions budgétaires pour que la somme du FDT affectée au budget du transport collectif soit équivalente à 24 710 \$ (plutôt que 40 000 \$) et que la balance soit affectée au Fonds Projets spéciaux du budget du SDLE, soit la somme résiduelle de 15 290 \$.



93-06-19 7- FDT-FDEÉS : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises d'économie sociale qui génèrent des retombées sur le territoire de la MRC (Fonds de développement des entreprises en économie sociale - FDEÉS);

ATTENDU QUE le FDEÉS est financé par le Fonds de développement des territoires (FDT) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE le PôleCN offre des services de démarchage pour la commercialisation de produits et de services d'entreprises d'économie sociale auprès d'acheteurs institutionnels;

ATTENDU QUE ces services sont offerts sous la bannière d'une Agence de commercialisation;

ATTENDU QUE le Client : Centre de gestion des PFM (Maison Mère), une entreprise d'économie sociale de la MRC de Charlevoix œuvrant dans le domaine de la location corporative ou commerciale pour événements et autres activités, souhaite bénéficier des services de l'Agence;

ATTENDU QUE l'ensemble des droits et obligations relatifs au contrat de service sont contenus dans un contrat qui sera signé entre le Centre de gestion des PFM, bénéficiaire du service, et le PôleCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix verse une contribution de 50 %, soit 2 500 \$, au Centre de gestion des PFM (Maison Mère) afin de soutenir son adhésion de la première année à l'Agence de commercialisation de la C.-N.

QUE pour la 2^e année, selon le bilan déposé par le Centre de gestion des PFM (Maison Mère) et sa décision de poursuivre avec l'Agence de commercialisation de Capitale-Nationale, la MRC verse 25 %, soit 1 250 \$, de la contribution si le contrat de courtage se poursuit entre les deux parties.

QUE cette contribution de la MRC soit imputée au Fonds de développement des entreprises en économie sociale (FDEÉS):

Projet	Promoteur	Somme accordée
Contribution accordée pour l'adhésion à l'Agence de commercialisation de la Capitale-Nationale	Centre de gestion des PFM (Maison Mère)	FDEÉS 2 500 \$ (2019-2020)
		FDEÉS 1 250 \$ (2020-2021)

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.



**94-06-19 8- FDT - FONDS PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

ATTENDU QUE ce fonds a pour objectif de soutenir la vitalité du territoire, de soutenir des initiatives collectives et d'être un levier pour des projets porteurs et innovants;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FDT, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder la somme de 10 000 \$ provenant du FDT pour l'année 2019;

ATTENDU QUE l'engagement de la MRC dans ce projet, à titre de partenaire associé, est de 50 000 \$ à raison de 10 000 \$ par année de 2019 à 2023 et que l'année 2019-2020 est la dernière année du FDT (celui-ci faisant l'objet de négociations entourant le renouvellement du pacte fiscal entre le Gouvernement et les municipalités);

<i>Organisme</i>	<i>Projet</i>	<i>Contribution offerte</i>
Golf Le Loup de Baie-Saint-Paul (9398-1678 Québec inc.)	Partenaire associé Bénéficiaire d'un forfait de visibilité incluant le nom et le logo de la MRC sur un panneau indicateur au départ d'un trou, visibilité sur le site web et 60 droits de jeu avec voiturette	50 000 \$ (10 000 \$ FDT 2019-2020)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par les employés du SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière de 50 000 \$ sur cinq ans, conformément aux recommandations ci-haut présentées et que la somme accordée de 10 000 \$ pour 2019 soit financée dans le cadre du Fonds Projets spéciaux du FDT 2019-2020.

QUE la MRC s'engage à financer autrement la contribution de 10 000 \$ pour les années 2020 à 2023, advenant que le FDT ne soit pas reconduit ou qu'il soit nommé autrement.

QUE madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

**95-06-19 9- MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE : DEMANDE
D'APPUI POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC
RIVERAIN DE NATURE ET DE CULTURE À
SAINTE-FAMILLE**

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix transmette une lettre d'appui à la municipalité de Sainte-Famille qui collabore avec la Fondation François-Lamy et la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches pour mettre en place un parc riverain qui comprend entre autres la réhabilitation du quai pour offrir un accès public au fleuve pour la région.

10- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

SPCA CHARLEVOIX: monsieur Patrick Lavoie a participé à l'activité bénéfice de la SPCA qui a permis de recueillir une somme de 5 000 \$ au profit de l'organisme.

FESTIVAL DES POMPIERS : monsieur Patrick Lavoie a assisté au lancement de la programmation du Festival qui se tiendra à Saint-Hilarion cet été.

COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : messieurs Patrick Lavoie et Patrice Desgagné ont assisté à la présentation des statistiques de la Commission scolaire relatives à leurs bons résultats en matière de persévérance scolaire.

ACVG : monsieur Pascal Tremblay souligne que la municipalité de Saint-Urbain est particulièrement fière de la récente inauguration du poste d'accueil de l'ACVG.

CLUB BON COEUR : monsieur Jean Fortin a représenté la MRC lors de la récente inauguration de l'exposition du Club Bon cœur, soutenue notamment par le FDT de la MRC de Charlevoix.

RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE : monsieur Jean Fortin résume la dernière activité de plantation d'arbres organisée par la Réserve dans le cadre de la certification Carbone Paysage.

ENTENTE RÉGIONALE EN AGROALIMENTAIRE : monsieur Jean Fortin souligne que les discussions se poursuivent concernant la répartition des sommes que chaque partenaire devra injecter dans le cadre du renouvellement de l'entente régionale. Également, le Grand Marché, financé en majeure partie par cette entente, sera inauguré prochainement sur le site d'Expo Québec. Les maires sont invités à assister à cette inauguration.

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES : monsieur Jean Fortin rappelle que la prochaine rencontre de la table de concertation aura lieu à Notre-Dame-des-Monts.

MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX : monsieur Patrice Desgagné a assisté au Bal maritime du Musée tenu récemment à Québec où le parcours et l'implication de monsieur Yvan Desgagné ont été honorés.

CONFÉRENCE « À VOS FRIGOS » : monsieur Gérald Maltais a participé à l'activité organisée par la MRC en vue de sensibiliser les intervenants municipaux et partenaires en sécurité alimentaire à l'enjeu du gaspillage alimentaire.

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU PRÉFET : madame Claudette Simard a représenté la MRC de Charlevoix lors des activités suivantes :

- **ACVG** : inauguration du poste d'accueil
- **Festival des pompiers** : conférence de presse annonçant l'événement



- **FQM** : assemblée des MRC tenue le 5 et 6 juin à Québec
- **Chambre de commerce de Charlevoix** : accueil des participants à l'activité « Un emploi en sol québécois »
- **SÉPAQ** : table d'harmonisation des parcs de Charlevoix et présentation des résultats de fréquentation 2018.

11- AFFAIRES NOUVELLES

96-06-19 11.1- COMPOSITION DU COMITÉ MULTIRESSOURCE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE le comité multiressource est créé par résolution du conseil de la MRC de Charlevoix, à qui il est chargé de donner des avis et des recommandations sur les différents dossiers relatifs à la planification de développement et d'utilisation du territoire ainsi que sa conformité avec la planification existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix entérine la composition du comité multiressource comme suit :

POSTE	DÉLÉGUÉ 2019	
Représentant de la MRC de Charlevoix	<i>MRC de Charlevoix</i>	M. Patrice Desgagné
Représentant de la municipalité de PRSF	<i>Municipalité de PRSF</i>	M. Philippe Bouchard-Dufour
Membre spécialisé en développement économique	<i>MRC de Charlevoix</i>	M. Stéphane Simard
Membre spécialisé en éducation	<i>CEAFP de Charlevoix</i>	M. Sébastien Gauthier
Membre spécialisé en développement touristique	<i>Tourisme Charlevoix</i>	M. Mitchell Dion
Membre spécialisé en environnement	<i>Coop de l'Arbre</i>	M. Antoine Suzor-Fortier
Détenteur de droit dans la zone d'aménagement forestier	<i>Sentier des Caps</i>	M. Alain Bourbeau
Détenteur de droit dans la zone d'aménagement selon la spécificité du site	<i>La Reine et le Millionnaire</i>	M. Alexandre Lavagne
Détenteur de droit dans la zone d'aménagement récréatif	<i>Le Massif S.E.C.</i>	M. Frédéric Sujobert
Détenteur de droit au Domaine à Liguori	<i>Coop. l'Affluent</i>	M. Guillaume Néron

97-06-19 11.2- DEMANDE DE COMMANDITE : MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX (FÊTES DE LA MER)

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 200 \$ au Musée maritime de Charlevoix pour l'organisation des Fêtes de la mer qui se tiendront sur le site du Musée le 14 juillet prochain, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.



98-06-19 11.3- MOTION DE FÉLICITATIONS À CIDRERIE ET VERGERS PEDNEAULT

Il est proposé par madame Sylvie Bolduc et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte une motion de félicitations à l'endroit de l'entreprise Cidrerie et Vergers Pedneault qui s'est méritée de grands honneurs récemment alors que ses produits ont reçu huit médailles d'or à la Coupe des nations 2019.

99-06-19 11.4- MOTION DE FÉLICITATIONS À LAITERIE CHARLEVOIX

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte une motion de félicitations à l'endroit de l'entreprise Laiterie Charlevoix, dont trois fromages parmi les 58 fromages du Québec, provenant de 28 fromageries, sont dans la course pour remporter l'un des prestigieux prix Caseus.

12- COURRIER

AUTRES MRC

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est nous transmet le règlement numéro 290-2019 visant à modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation nous annonce qu'un montant de 36 000 \$ est mis à la disposition de la MRC dans le cadre du programme RénoRégion.

La CPTAQ nous transmet :

- Un compte-rendu de la demande et orientation préliminaire dans le dossier 422566, Saint-Urbain.

DIVERS

Le Musée de Charlevoix nous invite au vernissage de leurs 3 nouvelles expositions.

Le Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul nous invite au vernissage de deux nouvelles expositions.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.



100-06-19 14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Pascal Tremblay et adoptée unanimement. Il est 16 h 45.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet